HAL
open science

Le dopage vu par la criminologie

Fabien Jobard

To cite this version:

Fabien Jobard. Le dopage vu par la criminologie. Actualité juridique Pénal, 2013, 6, pp.321-324. hal-00846455

HAL Id: hal-00846455

https://hal.science/hal-00846455

Submitted on 23 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fabien Jobard
CNRS-CESDIP

Le dopage vu par la criminologie

A chercher comment la criminologie s'empare du dopage, on est tenté de dessiner un ensemble vide. Doublement vide.

D'abord parce que le dopage n'est pas un fait social bien délimité. Qu'est-ce que le dopage en effet, si ce n'est la consommation de drogues particulières, dans un contexte ou pour une finalité particulières ? Or les drogues (licites ou illicites) sont toujours consommées dans un contexte et pour une finalité particulières : usages récréatifs, stimulants, thérapeutiques, usages en vue de la performance, usages solitaires ou au travail, etc. Aussi, le dopage relève du savoir plus général sur les drogues : consommation, appétence, désistance, dépendance, marchés, circuits, réseaux, etc. Un ouvrage récent publié par un médecin psychiatre du Centre Marmottan à Paris porte sur *Dopage et vie quotidienne*, et embrasse la multitude des produits en usage pour, dans la vie de tous les jours, réduire les troubles et/ou accroître les performances physiques ou psychiques[1]. Si « dopage » désigne ce que l'on emploie au service de la *performance*[2], qu'en reste-t-il en tant que fait social particulier ?

Cette imprécision substantielle offre la première difficulté concrète d'un savoir sur le dopage. Si la plus grande part de la littérature scientifique sur le dopage provient des sciences médicales et de la pharmacologie, les chiffres les plus divers circulent en épidémiologie sur l'importance quantitative du phénomène, la *prévalence*. D'une part, comme tout phénomène illégal ou réprouvé, le chercheur bute sur la volonté des concernés de se soustraire à la connaissance, et sur la difficulté des institutions de contrôle (comme l'Agence française de lutte contre le dopage) à offrir d'autres chiffres que celles de leur seule activité (sans compter les segments aveugles que constituent les produits que les technologies ne parviennent pas à détecter). Par ailleurs, le champ des populations concernées n'est pas non plus strictement défini. S'agit-il des sportifs professionnels ? La loi française de 1999 envisage plutôt tout concurrent à une épreuve sportive, quel que soit sa nature. Enfin, du côté des produits, que prendre en compte ? Dans une acception restrictive, on prendra seulement en compte les produits (voire également les modes de consommation) définis par la loi ou les règlements internationaux ; mais ces listes incluent tout aussi bien des produits, comme l'alcool ou le cannabis, pris dans une optique récréative… A moins que le recours à ces substances aux fins de supporter les lourdes charges du métier sportif soit une aide indirecte à la performance, et soit tenu pour du dopage. Activités, finalités, produits : c'est la combinaison incertaine de ces notions protéiformes qui fait le dopage.

Comme en d'autres domaines, le recours à la « délinquance auto-déclarées », c'est à dire le sondage anonyme sur les pratiques de consommation, reste l'un des moyens actuellement les plus fiables de quantification. Aux Etats-Unis, les contrôles évoquent environ 1% des sportifs (amateurs et professionnels) contrôlés positifs, tandis que les

---

[1]Hautefeuille M., 2009, *Dopage et vie quotidienne*. Paris : Payot. Voir aussi le n° 51 de la revue de l'association d'usagers ASUD.

[2] Sur cette notion, qui est la finalité majeure du dopage, le travail d'Alain Ehrenberg reste fondamental, notamment *Le culte de la performance* (1991, Calmann-Lévy). Plus récemment, et avec des accents résolument anti-prohibitionnistes, Missa, J.-N., 2011, *Philosophie du dopage*. Paris : PUF.

sondages anonymes suggèrent 7% de consommateurs de substances psychoactives parmi les sportifs[3]. En France, les données tirées de sondages auprès des jeunes sportifs montrent une consommation d'alcool et de cannabis plus élevée chez les pratiquants fréquents que chez les pratiquants occasionnels, et peut-être un recours aux substances dopantes (hormones, corticoïdes, etc.) dans les disciplines particulières que sont la musculation ou les sports de combat[4]. Lorsqu'elles sont tirées de données issues des tests médicaux, les données montrent que le cannabis est le produit le plus consommé ; ce qui renvoie, là encore, à la difficulté de cerner le dopage en tant que tel[5].

Deuxième difficulté inaugurale, « la »criminologie n'est pas une discipline propre, mais un ensemble de savoirs scientifiques dispersés, à l'occasion réunis sur tel ou tel objet ; comme le rappelle avec force le manifeste récent des directeurs d'institut de criminologie et de centres de recherche en criminologie[6]. Le fait est patent sur un phénomène tel que le dopage : la criminologie réunit, ou plutôt met en vis-à-vis, les savoirs issus des sciences sociales (la sociologie, la science politique, l'histoire, la démographie…) et ceux issus des sciences du psychisme et de la médecine, ce qui relève de ce que l'on appelle désormais « l'addictologie ». De savoir criminologique sur le dopage, il n'est point.

Ne nous laissons pas intimider, et prenons appui sur ce second obstacle. Presque l'intégralité des présidents successifs de la plus grande société savante en criminologie dans le monde, la *American Society for Criminology*, sont des sociologues. Le président actuel de l'association, Robert Agnew, est même un éminent spécialiste du sociologue français Emile Durkheim et de la théorie de l'anomie. Or, que disait Durkheim du crime ? Le crime est ce qui « froisse la conscience commune »,[7] qui « offense certains sentiments collectifs »[8]. Voilà qui dessine le statut du dopage au regard des sciences sociales: son statut moral ou, mais c'est la même chose, son*statut social*. De ce point de vue, le dopage est moins un phénomène de société qu'un phénomène de sociétéS. La toile de fond criminologique du dopage, en effet, est *la pluralité des mondes sociaux* qui amène la pratique à être réprouvée dans un monde, peut-être le monde majoritaire, et acceptée dans les mondes qui en usent, et en particulier le monde sportif.

Deux auteurs-clefs offrent les points de repère les plus fiables en la matière : Robert Merton et Howard Becker, que l'on verra cités dans la plupart des contributions sur le dopage[9]. Travaillant sur le concept d'anomie avancé par Durkheim à la fin du XIXe siècle, Merton propose de distinguer diverses « conduites d'adaptation » avancées par les individus lorsqu'ils sont confrontés à des changements importants de leur propre vie ou de la société dans son ensemble[10]. Parmi ces conduites d'adaptation, Merton relève

---

[3] Sur les données de prévalence, voir les travaux du médecin Patrick Laure (p. ex. *Dopage et société*. Paris : Ellipses, 2000) et le bilan de Gasparini W., 2004, Le corps performant par le dopage. *Notes sociologiques, Drogues, santé et société*, p. 57-68.

[4] Beck Fr. et al., 2002, « Sport et usage de produits psychoactifs », in Faugeron Cl., Kokoreff M. (dir.), *Sociétés avec drogues*. Toulouse : Eres.

[5] Dernière en date, la présentation des échantillons de l'Agence française de lutte contre le dopage produite devant la commission sénatoriale d'enquête sur le dopage (voir http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20130325/ce_dopage.html#toc2).

[6] http://www.dalloz-actualite.fr/chronique/memorandum-sur-criminologie

[7] Durkheim E., 1893, *De la division du travail social*.

[8] Durkheim E., 1894, Le crime, phénomène normal, réédité par D. Szabo aux Presses universitaires de France.

[9] Voir le document de synthèse encore pertinent du laboratoire de sociologie Cesames (CNRS/Paris V) : Mignon P., 2002, *Le dopage. Etat des lieux sociologiques*.

[10] Merton R., 1938, Social Structure and Anomie, *American Sociological Review*, p. 672-682 (trad. chez Plon en 1957).

notamment le « ritualisme » ou « l'hyper-conformité », c'est à dire la capacité des individus, sous l'effet de leur désir d'intégration au monde qui les entoure, à subordonner l'ensemble de leurs conduites à ce désir. La qualification du dopage comme déviance est ainsi ambiguë, car elle vise des individus qui ont précisément adopté la pratique dopante par *maximisation de la conformité avec leur monde social.* Ainsi, à la différence de bien des usages de substances stupéfiantes, le dopage n'est pas une pratique d'évasion ou de rébellion, mais une pratique d'adhésion[11].

Howard Becker, rendu célèbre par sa recherche sur le monde social des fumeurs de joints, les « outsiders », a ajouté à la perspective internaliste de Merton (qui étudie les mondes sociaux en soi) une *dimension interactionniste* (qui prend pour objet les mondes sociaux confrontés les uns aux autres)[12]. Il montre comment des pratiques déviantesse renforcent et se structurentdès lors sont labellisées telles, jusqu'à même produire (ou renforcer) le sentiment chez les déviants que ce n'est que par convention sociale, pour ne pas dire « que par arbitraire », qu'ils sont tenus pour déviants. Dans ce cas de figure, les concernés forment alors une *société secrète*, forme sociale héritée du sociologue allemand Georg Simmel[13], pour qui l'adversité au monde extérieur, la production de normes endogènes et de certifications propres caractérisent alors la société qui se dessine. Là aussi, une divergence forte est apparue avec les pratiques addictives communes : le sport de haut niveau a réussi cette performance sociale singulière de produire sa propre médecine, la « médecine du sport », une médecine à laquelle ne renvoie aucune pathologie ni région du corps, mais une activité sociale : le sport. Ôtés au monde depuis un âge précoce, les sportifs de haut niveau accèdent à une société recluse (autour de la stratégie sportive, des méthodes d'entraînement, des recrutements à venir etc.) et où, de surcroît, les médecins, qui sont parmi les plus puissants agents de légitimation de la lutte contre le dopage à l'extérieur, sont,à l'intérieur, en charge de l'accompagnement vers la performance du sportif, rendant ainsi extrêmement floues, aux yeux de celui-ci, les frontières entre l'intervention curative et l'intervention méliorative. De surcroît, là encore à la différence avec d'autres usages de substances psychoactives, la très grande majorité des « substances interdites » arrêtées par l'Agence mondiale anti-dopage sont des molécules issues de l'industrie pharmaceutique parfois mêmes accessibles sans prescription médicale. Tout contribue ainsi à renforcer le sentiment d'arbitraire et donc *l'illégitimité aux yeux du sportif de la notion même de dopage*.

Howard Becker a également examiné les processus d'entrée et d'intégration des individus dans les sociétés déviantes, ce qu'il appelle les « carrières »[14]. En Belgique ou en France, la recherche sur le dopage s'est beaucoup intéressée aux *carrières de dopage*, c'est à dire les modalités par lesquelles les sportifs passent d'un monde à un autre, et établi que le basculement dans le dopage doit être lu comme une suite, étalée au fil du temps, de modifications presque insensibles du comportement et des perceptions, qui peu à peu socialisent à la fois à des pratiques (de la pratique curative la plus bénigne administrée par un médecin à l'injection intraveineuse pratiquée entre pairs) et à des représentations légitimantes de ces pratiques. Les travaux de Fincoeur en Belgique ou ceux de Brissoneau en France se sont fortement inscrits dans cette sociologie de la carrière, qui a l'avantage de décrire des processus que l'on retrouve dans des mondes légaux comme

---

[11] L'article majeur prolongeant cette perspective est Coackley J., 2001, Deviance in sports. Is it out of control ?, in *Sport and Society. Issues and Controversies*. New York : Mc Graw Hill.

[12] Becker H., 1963, *Outsiders*. New York : The Free Press (trad. chez Métaillé en 1985).

[13] Simmel G., 1906, The Sociology of Secrecy and of Secret Societies, *American Journal of Sociology*, p. 441-498.

[14] Cette notion est au cœur de Outsiders déjà cité, mais elle était développée dès un article de 1953 : Becker H., 1953, Becoming a Marihuana User, *American Journal of Sociology*, 59.

illégaux[15]. De ce point de vue, la pirouette (ou prouesse) langagière bien connue du coureur cycliste Richard Virenque, « à l'insu de mon plein gré », témoigne sur le mode freudien du lapsusde l'efficacité du passage gradué à l'illégalité et de la constitution de doubles morales.

Cette perspective s'articule avec une autre proposition fondamentale en criminologie, celle des *rhétoriques de neutralisation* de David Matza et Gresham Sykes, et qui consiste en l'examen des modalités par lesquelles l'auteur d'un acte déviant annihile la teneur de son geste en ayant recours à diverses rhétoriques de justification (par des valeurs autres), de minoration, mise à distance, etc. On retrouve cette perspective dans les nombreuses recherches qui tentent de saisir dans quelle mesure les sportifs qualifient leurs pratiques et, d'abord, s'ils la qualifient de dopante[16]. Ces recherches voisinent avec celles, plus abondantes, sur la consommation « intégrée » ou « normalisée » de drogues, par exemple la consommation des drogues au travail[17] et plus généralement toutes les consommations visant une meilleure intégration dans le monde social, ou la « performance ». Mais elles s'en distinguent, bien sûr, par le fait que la carrière dopante s'accompagne à chaque gradient de l'intervention *d'autorités morales, médicales ou para-médicales*, qui renforcent le parcours déviant, ou l'adaptation conforme, consolident la société secrète et facilitent les rhétoriques de neutralisation.

Pour les sciences de la société, le dopage met donc frontalement en lumière la pluralité des mondes sociaux et leur possible étanchéité. On ne sera donc pas surpris de voir une partie substantielle de la recherche sur le dopage questionner les dynamiques qui amènent, à tel ou tel moment, une affaire à devenir scandale ; car cette dynamique permet de comprendre pourquoi tel épisode policier ou judiciaire révolte, pour reprendre Durkheim, les états forts de la conscience collective. L'enjeu est clair : il s'agit là de mesurer la distance entre les mondes sociaux, le monde des profanes et celui des sportifs. Ainsi, la pluralité des « grandeurs » (les mille manières dont les individus sont « mesurés », dans leurs grandeurs morales et autres)[18], les conflits autour des instruments de mesure et de certification des grandeurs, travaillés par la sociologie française[19], ont également inspiré les travaux sur le dopage envisagé comme problème né de la confrontation entre les mondes sociaux[20].

Aujourd'hui toutefois, le scandale et la loi sont passés par là et, n'en pensent les sceptiques, les défaitistes ou les libertariens, ils n'ont pas été sans effets. Les repentirs récents[21] se sont accumulés sous l'effet de l'élévation des exigences légales et civiques à

---

[15]Brissoneau Ch. et al., 2008, *L'épreuve du dopage. Sociologie du cyclisme professionnel.* Paris : PUF. Fincoeur B, 2009, Fincoeur B. 2009. Lutte antidopage et cyclisme à deux vitesses: évolution du rapport au dopage chez les cyclistes belges depuis l'affaire Festina.*Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, p. 207-220. Les travaux d'Aquatias s'inscrivent également dans cette perspective.

[16] Leroux M., 2002, Consommations intégrées et sport de haut niveau, in Faugeron Cl., Kokoreff M. (dir.), *Sociétés avec drogues.* Toulouse : Eres.

[17] Voir le dossier consacré à ce phénomène par la revue *Déviance et Société* (2003, n°3), avce notamment une contribution de Marc-Henry Soulet sur les « enjeux de conventionnalité » des consommateurs de drogues sur leur lieu de travail, et un article de Sylvain Aquatias sur le dopage dans les milieux sportifs.

[18] Voir les travaux en sociologie générale de Luc Boltanski et Laurent Thévenot.

[19] Voir les recherches de Christian Bessy et Christian Châteauraynaud sur les faussaires (la mesure de ce qui est vrai et de ce qui est faux) ou sur les fautes professionnelles (la mesure de ce qui est admissibles comme erreur dans le monde du travail).

[20] Duret P., Trabal P., 2001, *Le sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive.* Paris : Métaillé.

[21] On préférera parler ici de repentirs plutôt que de révélations, car l'essentiel des connaissances contenues, par exemple, dans le fameux rapport de l'été 2012 de l'Agence américaine de lutte contre le dopage (USADA) sur Lance Armstrong, procède de dénonciations internes au clan Armstrong ou, pour être plus

l'égard des sportifs professionnels et, articulé à elles, par le renforcement des moyens de contrôle et de détection des pratiques dopantes. Pour définir au mieux le sportif professionnel dans une publication pénale, nous dirons métaphoriquement que le sportif professionnel est *un pratiquant en sursis avec mise à l'épreuve à perpétuité*, puisqu'aux contrôles (automatiques en cas de victoire ou de podium, ou inopinés – durant l'épreuve ou hors épreuve) s'ajoutent les dispositifs de suivi que sont le passeport biologique et l'obligation de localisation par le sportif lui-même (système ADAMS). De ce point de vue, le dopage offre prise à la criminologie critique qui, prolongeant les réflexions de Michel Foucault sur la discipline post-carcérale, prend appui sur les dispositifs de lutte contre le dopage pour décrire les formes les plus avancées d'une société du contrôle post-pénal.

Sans trancher ici la question de l'efficacité des politiques de lutte contre le dopage, la publicité faite à la lutte contre le dopage et la consécration du statut de sursitaire mis à l'épreuve du sportif de haut niveau, notamment dans des pays comme la France dotés de législations sévères, ont élevé les *coûts d'opportunité du dopage*[22] : coût symbolique d'être reconnu dopé (élévationdu coût de la rhétorique de neutralisation), mais surtout coût matériel d'échapper aux dispositifs de lutte contre le dopage. Une partie croissante des recherches sur le dopage se alors ainsi vers l'organisation de l'offre de produits, délaissant les dynamiques individuelles d'adhésion à la demande[23]. La recherche met alors en avant non plus la pluralité irréconciliable des mondes, mais la *convergence des intérêts économiques propres à différents secteurs sociaux*, au premier rang desquels les sociétés de promotion des épreuves, la presse, les gouvernements nationaux, les fédérations, sans oublier non plus, bien sûr, les sportifs et leurs entourages[24]. Dans l'affaire Armstrong telle que vue par l'agence américaine de lutte contre le dopage, il est frappant que ce que Merton aurait appelé « l'innovation adaptatrice » (la capacité des acteurs à produire des déviances pour s'adapter auxexigences du monde social) n'est pas tant en jeu que la simple notion de *transaction collusive*, issue de la science politique : les organismes de régulation et de promotion du sport protègent les intérêts d'un coureur, y compris en l'aidant à déjouer les systèmes nationaux de contrôle (par exemple ceux de l'Agence française de lutte contre le dopage), afin de conquérir par son prestige propre de nouveaux marchés, comme le marché nord-américain dans le cas d'Armstrong. A l'image des stupéfiants, la recherche s'oriente vers une dimension de *géopolitique du phénomène*, dimension sur laquelle les sciences sociales n'ont jamais été vraiment performantes, l'essentiel des connaissances restant le fait de journalistes, d'acteurs (ou anciens acteurs) du système et de commissions d'enquête.

Ces préoccupations renouvelées pour l'organisation macro-économique du dopage retrouvent (volontairement ou non) les accents des sciences sociales sur le dopage qui, depuis les années 1970, par exemple par le mouvement *Quel Corps ?*en France, produisent une considèrent le dopage comme *sous-produit inévitable d'un sport prisonnier du capitalisme marchand*. Et à côté des disciplines sociologiques ou économiques, les historiens s'étaient depuis longtemps saisis du dopage, pour s'intéresser aux logiques d'émergence du

---

précis, aux sociétés secrètes érigées autour du coureur cycliste aujourd'hui déchu. Sur ces dynamiques de dénonciation, voir Brodeur J.-P., Jobard F., 2005, *Citoyens et délateurs. La délation peut-elle être civique ?* Paris : Autrement.

[22] C'est à dessein que l'on importe ce terme issu de l'économie néo-classique, dont on sait le succès en criminologie (voir Bonnet, F., 2006. De l'analyse économique du crime aux nouvelles criminologies anglo-saxonnes? *Déviance et société*, p. 137–154).

[23] Sur ces débuts de mutation de la recherche, voir Paoli, L., 2012. Doping and Anti-Doping. Neglected Issues in Criminology. *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, p. 231-238.

[24] LEMIEUX, C., 2004. Contraintes du travail journalistique et affaires de dopage: Pour une approche sociologique. *Questions de communication*, p.39-55.

scandale (nous en avons parlé) mais aussi à la dynamique de massification du phénomène lui-même dans les années 1950 (diffusion des stéroïdes et anabolisants dans certains cercles professionnels), puis surtout 1960 (généralisation de ces produits). Ils avaient alors conclu à l'importance causale des intérêts des industries pharmaceutiques, de la professionnalisation du sport, des enjeux géopolitiques liés à la guerre froide et du développement de la médecine du sport.

Pour conclure, il convient de préciser que le dopage n'est qu'un petit objet d'intérêt pour les sciences sociales, mêmes celles spécialisées sur le crime ou celles spécialisées sur le sport. Pour les premières, la base de données bibliographiques *Criminal Justice Abstract*, qui contient plus de n dizaines de milliers de références, n'en compte que moins d'une centaine sur le dopage, la plupart en sciences forensiques[25]. En sociologie du sport, domaine raisonnablement productif[26], le dopage n'est pas une préoccupation première. Sans doute le caractère composite de l'objet, entre pharmacologie, sociologie, droit ou éthique,participe à cette sous-visibilitédu dopage comme objet de recherche. Mais c'est aussi cette porosité du phénomène, entre la figure idéal-typique de l'injection aux fins de gagner une course et les figures beaucoup plus incertaines de l'accompagnement pharmacologique de la performance sportive ou de la prévention des blessures, sans parler de la diffusion des idéaux d'hyper-conformité dans toutes les strates de la société, qui le dotent de cette consistance morale si fragile, la plus à même d'éclairer où en est la société avec elle-même.

---

[25] Voir Paoli, L., 2012, op. cit.

[26] On compte une douzaine de revues anglophones exclusivement consacrées à cette spécialité, moins de cinq en France. La base bibliographique *Web of Science* établie par Thomson Reuters (qui sert aux évaluations bibliométriques de productivité des chercheurs) ne recense que 18 références sur « *doping* » en « sport » et « *sociology* » (1900-2013). La revue *Staps, Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique*, a par exemple publié une douzaine d'articles depuis 2001 sur le dopage, même si le thème est fréquemment évoqué dans les éditoriaux de la revue. En langue anglaise, une recension des 3000 références utilisées pour la 10e édition de *Sports and Society* (2009) ne recensait que 15 références sur le dopage. Autre indicateur, d'avenir cette fois. La Société de sociologie du sport de langue française (3SLF) organise en 2013 son 7e congrès annuel. Le dopage ne figure en tant que tel dans aucune des 16 thématiques présentées, et n'est mentionné qu'au titre de deux communications, l'une dans la section « enjeux internationaux », l'autre dans la section « Pratiques déviances » de « Sport et santé » (laquelle compte deux interventions sur la consommation d'alcool chez les sportifs, et une sur le dopage, de Bertrand Fincoeur). Merci à Corinne Balmette (CESDIP) et Vérène Chevalier (Université Paris Est Créteil, CMH) pour ces indications.